

Élections municipales 2026 La Teste-de-Buch

Questions aux candidats

Question 3 : Relations SMPBA et SIBA

Réponse de Marc Muret

Plus largement, concernant les relations entre la Ville de La Teste de Buch et le SMPBA, il me semble nécessaire de refonder sur de nouvelles bases les relations partenariales avec ce syndicat. En effet, la situation d'immobilisme générale observée sur tous les sujets en question depuis 2020 incombe très largement au mode de fonctionnement du maire actuel qui a beaucoup plus joué sur les antagonismes que sur les partenariats.

Le SMPBA est désargenté et sa situation ne semble pas évoluer dans le sens d'un interventionnisme soutenu sur nos problématiques de La Teste. Il convient, en partenariat intelligent et apaisé, de rechercher ensemble des solutions de financement alternatives.

Réponse de Thierry Gouaichault.

Même si en dehors des compétences de la Commune, il me semble indispensable que l'équipe municipale et tout particulièrement le Maire soit un acteur privilégié des discussions, études, en agissant dans ce cadre particulier, en tant que facilitateur, toujours dans la démarche de participer activement et dans les plus brefs délais, à la sécurité des biens et personnes de la zone impactée, et à la préservation et au développement de l'activité ostréicole.

Pour autant, chaque acteur concerné dans cette environnement spécifique, doit assumer ses responsabilités.

C'est certainement sur le soutien financier qu'il conviendrait de porter l'attention et d'envisager une participation de la commune avec l'appui éventuel de structures institutionnelles.

Mais pour se faire, il faut impérativement réaliser au plus vite, un point de situation avec l'ensemble des acteurs concernés:« se mettre autour de la table». Le Maire doit tenir à mon sens, une place privilégiée, dans une concertation qui se doit d'être apaisée, utile et pragmatique, afin d'obtenir une solution rapide et pérenne.

Réponse de Patrick Davet.

La Maline de l'ASA des expéditeurs d'huîtres est un ouvrage privé, dont la gestion ne relève pas de la commune. Pour autant, l'équipe municipale n'a pas attendu les échéances électorales pour se saisir de ce dossier, resté en suspens depuis de nombreuses années.

À la suite de la rupture de l'écluse de la Maline, la mairie est intervenue en urgence pour préserver la saison ostréicole, en organisant la réparation avec le SMPBA et en finançant les travaux nécessaires. Cette intervention a d'ailleurs suscité des observations du Service de Gestion Comptable de Belin-Berliet, preuve de l'engagement exceptionnel de la commune.

La Ville a également mis en demeure, en février 2024, les structures concernées afin d'assurer l'entretien de la Maline et des réseaux associés.

Le SMPBA dispose des compétences nécessaires pour gérer ce type d'équipements dans d'autres ports. Il s'est déclaré disposé à en assurer la gestion, sous réserve que les ouvrages soient en bon état, condition indispensable à toute intégration dans le domaine portuaire. Un transfert de propriété de la Maline est donc un préalable indispensable à son intégration dans le périmètre géré par le SMPBA. Les complexités juridiques existantes entre l'État et l'ASA, conjuguées aux contraintes financières actuelles de l'État et du Département, n'ont pas encore permis l'aboutissement du projet porté par la municipalité.

Concernant la sécurité des digues au Nord de la Maline et au nord du Canelot, je me permets de rappeler le courrier adressé par la mairie au SIBA le 23 mai 2023, sollicitant le classement de la digue de la Maline et de l'ouvrage hydraulique du Canelot. Cette demande relayée par l'État a permis d'imposer au SIBA une révision du périmètre de l'étude de danger incluant donc depuis avril 2025 la digue au Nord de la Maline. L'intégration de cette digue dans l'étude de danger traduit donc bien que celle-ci relève de la compétence du SIBA.